

On sait que, dans les premiers jours de mars, la garde de la ville et du département de Puebla a été confiée aux troupes de la légion autrichienne, sous le commandement supérieur du général comte de Thun. Peu après l'arrivée de ces troupes, des bruits absurdes, étrangers d'ailleurs à la politique, et qui tenaient à représenter les soldats autrichiens comme se livrant à des actes odieux, furent répandus et propagés par la malveillance. Sous l'influence de ces rumeurs mensongères, des groupes se formèrent le 18 mars sur certains points de la ville.

Des cris furent proférés; on lança des pierres aux soldats. Quelques individus, appartenant aux plus basses classes de la population, poursuivis par une patrouille autrichienne et acculés dans la cour d'une maison, firent usage des armes dont ils étaient porteurs. Ils tirèrent sur la troupe. Ces individus furent traduits immédiatement devant un conseil de guerre et condamnés à mort, au nombre de cinq. L'Empereur en gracia deux, les trois autres furent passés par les armes.

Le 19 mars, M. Jose-Maria Esteva, préfet politique de Puebla, publia deux proclamations, l'une qui interdisait les rassemblements et prohibait le port des armes blanches et à feu, sous peine d'arrestation immédiate; l'autre qui faisait appel au bon sens du peuple pour réduire à néant les bruits absurdes qui s'étaient répandus.

Grâce à cet ensemble de mesures, la tranquillité s'est promptement rétablie, et au départ du courrier, il n'y avait plus à Puebla aucune agitation. Tout était parfaitement calme. — E. B. Gullaut.

On écrit de Berlin, le 1<sup>er</sup> mai :

« On assure que la réponse du cabinet de Vienne à la proposition prussienne, relative à la convocation des Etats des duchés, accepte en principe cette proposition. Mais nous apprenons de bonne source qu'il n'y a rien d'arrêté jusqu'ici sur les modalités de cette convocation, ni en ce qui concerne les propositions à soumettre à celle-ci. Quant à ces dernières, il est certain qu'elles auront principalement pour objet les relations à établir entre la Prusse et les duchés; mais naturellement il faudra que la Prusse se soit entendue auparavant sur ce point avec l'Autriche, afin que les deux grandes puissances allemandes puissent présenter à ce sujet une proposition commune à la représentation du Schleswig-Holstein. La réponse de la Prusse aux objections adressées à notre cabinet, contre la translation des établissements maritimes de Dantzig à Kiel, est partie pour Vienne. A en juger par les déclarations faites par M. de Bismark au sein de la commission de la marine, la Prusse a maintenu fermement ses intentions à l'égard de cette translation.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 3 mai.

Les lettres de Constantinople du 26 avril disent que le Sultan a publié un hatt déclarant qu'il présidera désormais le Conseil des ministres quatre fois par semaine, comme le faisaient jadis les Sultans. Le prince Arthur d'Angleterre accompagné de sir Bulwer, avait quitté Smyrne se rendant en Syrie et en Egypte. On signale de nouvelles emigrations de Circasians.

New-York, 22 avril, matin

(par l'Edinburgh, voie de Crookhaven). On assure que Johnstone a capitulé. Le bruit court que Montgomery et Columbus ont été pris. Les funérailles de M. Lincoln ont eu lieu sans que la tranquillité ait été troublée. MM. Seward père et fils vont mieux. Booth n'est pas encore arrêté. Or, 150 3/8. Change sur Londres, 161 1/2 à 160. Change sur Paris, 3 45 3/4. Bonds, 106 7/8. Coton, 38, plus ferme.

Londres, 2 mai, soir.

La reine a désigné le prince de Galles, le comte de Granville et le duc de Sutherland pour représenter la Grande-Bretagne à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Hier a été communiqué au Corps législatif un décret impérial portant retrait du projet de loi tendant à autoriser la ville de Tourcoing à modifier les conditions d'un emprunt précédemment voté.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie un décret nommant procureur impérial près le tribunal de première instance de Lille (Nord). M. Vente, procureur impérial près le siège d'Amiens, en remplacement de M. Séguier, qui conserve, sur sa demande, les fonctions de procureur impérial à Reims.

La Chambre de Commerce de Lille se réunira le vendredi 5 de ce mois, à 7 heures du soir.

L'ordre du jour de cette séance comprend les objets suivants : 1<sup>o</sup> Dénombrement décennal de l'industrie dans l'arrondissement de Lille ; 2<sup>o</sup> Désignation des candidats pour compléter la liste des commerçants notables ; 3<sup>o</sup> Exposition industrielle de 1867 ; 4<sup>o</sup> Taxe de navigation des céréales ; 5<sup>o</sup> Rapports et objets divers.

Au marché au blé de Lille d'hier il y a eu une hausse de 0 fr. onze cent.

Le général Faucher, gouverneur du Sénégal, est attendu prochainement en France. Un journal de Paris dit qu'il ne retournera plus dans cette colonie.

C'est le 1<sup>er</sup> mai qu'a été ouverte à Paris l'Exposition des Beaux-Arts (au Palais de l'Industrie). Parmi les artistes exposants,

cinquante-un appartiennent au département du Nord :

Section de peinture	34
» dessin	6
» sculpture	6
» architecture	3
» gravure	1
» lithographie	1
—	51

Dans la section de peinture, nous citons particulièrement les noms de MM. Archange BODIN, de Tourcoing ; — Suzanne au bain ;

Bruno CHERIER, professeur de peinture à Tourcoing ; — La Sainte-Vierge au Rosaire ;

François DERVAUX, de Tourcoing ; — Le Paradis terrestre ;

Alphonse LEMAIRE, de Tourcoing ; — Le premier Berceau ;

MILS, professeur de peinture à Roubaix ; — Un moine.

Il n'y aura pas de représentation au Cirque, ce soir, à cause de répétitions qui doivent avoir lieu pour les débuts du célèbre américain Thomas Newill. Cet artiste paraîtra dans la représentation extraordinaire qui aura lieu le samedi 6 à huit heures précises. Cette soirée est l'avant-dernière que donnera M. Loisset, plusieurs exercices et intermèdes nouveaux seront offerts au public.

Nous lisons dans le *Journal de Peuple*, de Lille :

« La prétendue tentative de décentralisation littéraire sous le titre pompeux de *Les Fils de la Flandre* ou *Lille au Moyen-Age*, drame légendaire et inédit à grand spectacle, en cinq actes dont un prologue et huit tableaux, suivi de l'apothéose de Notre-Dame-de-la-Treille dédié à la ville de Lille, a eu lieu lundi au théâtre.

Cette pièce n'est en réalité qu'un long tissu d'inepties, écrit dans un style tout boursoufflé d'incorrections. Les premiers actes se sont joués au milieu des rires de l'auditoire. Cette mystification avait mis le public en belle humeur, et l'hilarité n'aurait fait qu'augmenter sans le malencontreux tableau de l'apothéose finale représentant la patronne de Lille (une choriste affublée de vêtements blancs). A cette vue la gaité des assistants a fait place à une immense explosion d'indignation, et une véritable avalanche de sifflets, partie de tous les points de la salle, a protesté contre cette inconvenante et sacrilège exhibition.

A la sortie, des groupes nombreux se sont formés. Des cris et des huées à l'adresse de l'auteur de cette œuvre ridicule ont fait de nouveau bonne justice de sa prétendue littérature.

Le *Mémorial* de Lille de ce matin nous apprend qu'un violent incendie a éclaté hier, vers onze heures et demie du soir, dans la maison située à l'angle formé par la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Esquermoise, et occupée par Mme veuve Gagnage, pâtisseries-boulangers (ancienne maison Gosselin, bottier).

Aux premières lueurs de l'incendie, dit la feuille lilloise, le tucsin s'est fait entendre simultanément à la tour Sainte-Catherine et à la Grande-Place, et bientôt on a vu accourir les sapeurs-pompiers et un grand nombre d'habitants qui ont rivalisé de zèle pour combattre le fleau destructeur.

Le voisinage du canal a permis de concentrer promptement l'incendie dans son foyer primitif et en moins d'une heure tout a été fini. La maison de Mme Gagnage est détruite de fond en comble, ainsi que tout le mobilier et les marchandises qui s'y trouvaient.

Les maisons voisines ont peu souffert; celles de la rue Esquermoise, faisant face à la maison incendiée, ont eu leurs vitres brisées et les peintures brûlées par les flammes qui allaient lécher leurs façades.

Jusqu'ici, nous ignorons la cause du sinistre; il paraît que le feu a pris naissance dans la cave de la boulangerie.

La perte, qui doit être considérable, est couverte par une assurance.

Les autres journaux de Lille qui nous parviennent ce soir nous fournissent quelques nouveaux détails sur ce sinistre. Le bâtiment incendié appartient à M. Huret, avoué à Lille et il est occupé par les sieurs Wlalois, marchand de comestibles et Boutry, ouvrier.

Les flammes ont envahi si rapidement toute la construction que les personnes couchées aux étages supérieurs ont été obligées de se sauver par les fenêtres. La femme Boutry et sa fille ont été blessées en s'échappant. La première a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur et sa position inspire de sérieuses inquiétudes. Le sieur Wlalois a eu une partie de ses vêtements brûlés et lui-même a de légères brûlures.

La perte est évaluée à 50.000 fr.

On a remarqué la présence de MM. le préfet, le général Raoul, le colonel de place, le colonel du 47<sup>e</sup> qui, arrivés des premiers, sont restés jusque vers deux heures encourageant les travailleurs. La femme Boutry a reçu les premiers soins à la pharmacie Delezanne, rue Royale.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro d'un incendie qui avait éclaté samedi à Courtrai. Le *Journal de Courtrai* nous fournit quelques détails à ce sujet :

« L'incendie qui a détruit, samedi dernier, le teillage mécanique de lin de MM. Felhoen frères, aurait pu prendre des proportions immenses et devenir un désastre des plus épouvantables.

Le teillage de MM. Felhoen frères, le plus important de l'arrondissement, et les magasins y attenants étaient entourés de maison. L'un de ces magasins avait sa façade dans la rue de Buda, vis-à-vis de l'hôpital civil.

On peut dire que le lin était entassé dans les magasins, anciennes maisons d'habitation depuis les caves jusqu'aux greniers; il s'en trouvait même sur le grenier de la maison habitée par M. Pecqueriau.

Ce qu'il a fallu d'énergie, de courage, de sang-froid et d'efforts pour maîtriser le feu et concentrer l'incendie dans les magasins et l'habitation de M. Felhoen, ne peut se décrire.

D'un côté on devait préserver l'hôpital civil, car les flammes, poussées par un fort vent, nord-est atteignaient par moments les murs et les toits de l'un des bâtiments de cet établissement.

D'un autre côté le feu se communiquait aux maisons voisines des magasins et de l'habitation de M. Felhoen. La toiture de la boulangerie occupée par le sieur Maitelaere a pris feu à diverses reprises.

Grâce aux efforts énergiques de notre corps des pompiers et aux mesures intelligentes prises par M. le bourgmestre Noif, qui s'est trouvé un des premiers sur le théâtre de l'incendie et y est resté jusqu'à onze heures du soir, on est parvenu à maîtriser le feu.

On a déjà signalé comme dangereux le système de barrières roulantes employé dans certaines lignes du chemin de fer du Nord. Ces barrières, qui reposent sur des roulettes en fer s'enchaînent dans la rainure d'un rail, se meuvent parallèlement à l'axe longitudinal de la voie ferrée, et le montage que nous venons d'indiquer, fait concevoir que le jeu doit en être facile et qu'une grande vitesse peut leur être imprimée.

Par un défaut de construction, ces barrières laissent entre elles et es poteaux qui les soutiennent un espace dans lequel déjà bien des enfants ont été engagés et où quelques-uns ont été grièvement blessés.

C'est dans l'un de ces espaces qu'il y a quelques jours, un enfant de 3 ans, fils du garde au chemin de fer passage de la route impériale, à Henin-Liétard (Nord), a été pris et pressé entre les diverses pièces de la barrière. Aux cris déchirants de l'enfant, le père, la mère et plusieurs autres personnes arrêtent le mouvement de la machine, qui avait reçu une forte impulsion. Ils sont assez heureux pour le sauver au moment où sa tête s'engageait pour être littéralement écrasée contre le point de choc. Il n'a reçu qu'une contusion de peu de gravité.

Les amis et connaissances de la famille Destombs-Loridan qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Monsieur PIERRE-FRANÇOIS DESTOMBS, cultivateur, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les convois et service auront lieu le samedi 6 à neuf heures et demie, en la paroisse St. Martin.

On se réunira à la maison mortuaire, au Petit Beaumont.

## COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 3	le 4	hausse	baisse
3% ancien	67,30	67,35	5	0
1/2 au compt.	95,10	95,50	80	0

Pour toute la chronique locale, J. Rebour.

On écrit de Gand :

Le sacre de Mgr Bracq, vingt-deuxième évêque de Gand, a eu lieu à saint-Bavon le 1<sup>er</sup> mai. Le prélat consécrateur était S. Exc. le cardinal-archevêque de Malines, assisté de NN. SS. les évêques de Liège et de Bruges. Son Exc. le nonce, Mgr l'archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque de Tournai étaient présents. Nos seigneurs d'Utrecht et de Namur s'étaient excusés pour cause de maladie. La cour royale en robe rouge, les généraux, le gouverneur et les autres autorités occupaient une tribune voisine de l'autel, du côté de l'Évangile. La ville était pavoisée et visiblement en fête. L'imposante cérémonie, commencée à huit heures du matin, était terminée à onze. A deux heures et demie, le nouvel évêque réunissait à sa table les prélats, les hauts fonctionnaires, les notables de la ville et sa famille. Au dessert, Mgr Bracq a porté un toast au Saint-Père. Le nonce apostolique a répondu par un toast au roi des Belges. Puis Son Eminence a porté la santé des autorités civiles et militaires; c'est M. le premier président et un brave général qui ont répondu, tous deux avec un accent de cordiale et religieuse sympathie.

Dans les circonstances actuelles, où le sacerdoce catholique se serre avec tant d'empressement et d'amour autour du Souverain-Pontife, on est frappé plus que de coutume, des prières sublimes du sacre d'un évêque, surtout de la Préface où le consécrateur chante ces paroles : *Qui maledixerit ei, sit ille maledictus, et qui benedixerit ei, benedictionibus replatur... Veritatem diligit, neque cum unquam deservit, aut timore superatus; non ponit lucem tenebras, nec tenebras lucem; non dicit malum bonum, nec bonum malum.*

Ce qui veut dire : « Que celui qui le maudirait soit maudit à lui-même, et que celui qui le bénira soit

comblé de bénédictions... Que l'évêque soit ami de la vérité, et que jamais il ne trahisse, cédant à des paroles flatteuses ou à la peur. Qu'il ne donne pas la lumière pour des ténèbres, ni les ténèbres pour de la lumière; qu'il se garde bien d'appeler mal ce qui est bien, ni bien ce qui est mal.

## BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

En réponse aux pétitions, qui lui sont venues de plusieurs centres commerciaux et industriels de la Suisse, le Conseil fédéral fait savoir que la Cour des Tulleries est disposée à renoncer à exiger des certificats d'origine pour les marchandises qui se trouvent au bénéfice d'allégements stipulés dans le traité franco-suisse, excepté cependant pour la circulation d'un petit nombre d'articles essentiellement de provenance autrichienne.

On a des nouvelles du Sénégal, en date du 28 Mars.

Pour la première fois, le Haut-Sénégal enverra à Saint-Louis du coton recueilli chez les Guidimakha, près de Médine.

Avec le coton des Cérères, on estime que la production totale pour l'année courante sera de cent mille kilogrammes de coton égrené, ce qui représente une valeur de plus de 500.000 francs.

Les possessions anglaises à la côte occidentale d'Afrique, Fernando-Pô, Brass-River, Lagos, Sierra-Leone, Bathurst, s'occupent aussi sérieusement de cette production.

Le prix de cet exilte a baissé au Sénégal, parce qu'on a appris que l'Inde anglaise et l'Égypte auraient une production abondante.

(Industriel à isacion)

La direction générale des douanes et des contributions directes vient de publier le tableau comparatif des marchandises importées et exportées pendant les trois premiers mois des années 1865, 1864, 1863, 1862 et 1861.

Il résulte de cet exposé que les importations ont éprouvé une augmentation assez sensible par rapport aux trois années précédentes 561.288.000 fr. en 1865; 544.536.000 en 1864 535.701.000 en 1863; 524.184.000 en 1862. Quant à l'exportation, elle a, au contraire, subi une diminution par rapport à l'année dernière: 639.147.000 fr. contre 689.591.000. Ce sont les tissus de soie qui ont été principalement atteints; nous n'en avons expédié à l'étranger, pendant les trois premiers mois de la présente année, que pour 76.094.000 fr. Nous en avions exporté pour 114.784.000 fr., l'année dernière, pendant la période correspondante.

Ce fait explique les souffrances auxquelles la fabrique lyonnaise se trouve en proie.

Havre, mercredi.

Il s'est continué quelques achats hier soir, tenus secrets. On a fait ainsi 161 Pernambuco, à 172 fr. 50, dit-on. — Aujourd'hui, le marché reste très languissant, malgré les nouvelles d'Angleterre. Les prix sont toutefois bien soutenus.

On ne note pas au-delà de 208 b. de ventes à quatre heures et demie.

Liverpool, mardi.

Les ventes vont à 10.000 b. Halle de Manchester ferme avec une demande générale étrangère.

Liverpool, mercredi.

Les nouvelles d'Amérique restent sans influence et les ventes vont à 8 ou 10.000 b., à prix fermes.

On croyait à New-York, au 22 avril, que Johnstone avait décidément capitulé. Le coton se cotait 38 c., et l'or 150 0/0.

## AVIS

Vente au prix de facture D'UN GRAND CHOIX DE

## PAPIERS PEINTS

fins, mi-fins et ordinaires, chênes, Agathes et marbres.

rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.

## Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle

par M. B. DUPINÉY DE VOREPIERRE.

Ce livre, véritable monument de notre époque, et récemment terminé, peut tenir lieu d'une bibliothèque entière; il justifie son titre en ce que, à un dictionnaire universel de la langue, il réunit une véritable encyclopédie, dont les divers articles constituent une série complète de traités méthodiques sur les différentes branches des connaissances humaines. L'approbation du conseil impérial de l'instruction publique et la souscription dont l'ouvrage de M. Dupinéy a été honoré par M. le Ministre, témoignent assez du mérite de l'œuvre. Il forme deux magnifiques volumes très-grands in-4<sup>o</sup>, contenant près de 3.000 pages à 3 colonnes et enrichis d'environ 20.000 figures imprimées dans le texte et qui représentent les objets dans leur véritable forme. 170 livraisons à 50 centimes; ou 30 francs l'ouvrage complet; magnifiquement relié 90 francs. — M. Dupinéy publie également une *Encyclopédie illustrée*, de BIOGRAPHIE, de GÉOGRAPHIE et d'HISTOIRE, qui, bien qu'indépendant de son premier ouvrage, en formera le complément naturel. Onze livraisons de parues à 0,50 centimes la livraison. Au bureau des éditeurs, rue St. Honoré, 203, et chez Michel Lévy, rue Vivienne, 2bis, Paris. 5,292/10,237

Pour tous les articles non signés, J. Rebour.